



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé, en date du 9 décembre 2024, à l'adoption du règlement suivant :

- Règlement n° 347-2024 intitulé : *Règlement aux fins d'établir certaines règles de régie interne pour la tenue des séances publiques du conseil municipal*

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut en faire la demande à la soussignée à l'adresse courriel suivante : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 10 décembre 2024.

Marie-Josée Charron, greffière